

Image not found or type unknown



Règles de vote: modification règlement de copropriété- transfert de charges sur les parkings

Par **Cachoubb**, le **18/06/2023** à **08:37**

Bonjour,

suite à un sinistre (inondation) intervenu dans les sous-sols de parkings, des copropriétaires de l'habitation souhaitent revoir la répartition des charges et faire peser sur les seuls copropriétaires des parkings le coût de travaux liés à une pompe de relevage, puis faire porter l'entretien et de nombreuses dépenses liées à ce dispositif permettant de contenir la nappe phréatique. Pour cela, ils veulent modifier le règlement de copropriété. Le syndic l'a porté à l'ordre du jour de l'AG avec un vote à l'article 26, soit à la majorité des membres représentant au moins les 2/3 des voix.

Nous sommes nombreux à avoir un doute sur cette règle de vote. Pourriez-vous nous éclairer? merci

Par **Pierrepaulejean**, le **18/06/2023** à **10:42**

bonjour

s'il s'agit de modifier les charges communes générales, c'est l'unanimité

Par **yapasdequoi**, le **18/06/2023** à **11:02**

Bonjour,

[quote]

[Article 11](#)

[Modifié par Ordonnance n°2019-964 du 18 septembre 2019 - art. 35 \(VD\)](#)

Sous réserve des dispositions de l' [Article 12](#) ci-dessous, la répartition des charges ne peut être modifiée qu'à l'unanimité des copropriétaires.

[/quote]

Par **Cachoubb**, le **18/06/2023** à **21:51**

Merci beaucoup pour vos réponses très utiles.

Par **tetelle74300**, le **06/07/2023** à **00:29**

Bonsoir

Soucis de charges et de tantièmes

Notre RCP n'a pas été modifié mais matera a remis les tantièmes chauffage comme notre ancien syndic

Alors pendant 18 mois ils ont appliqué les tantièmes comme sur le reglement

De même ils ont remis des charges sur les garages qui ne leurs devraient pas être imputé

Pouvez vous me venir en aide concernant la lecture de mon rcp

Et également sur les charges qui me sont reclame

Cordialement

Mme Dangle

Par **yapasdequoi**, le **06/07/2023** à **07:25**

Bonjour,

[quote]

ils ont appliqué les tantièmes comme sur le reglement

[/quote]

Donc rien d'anormal. Quel est votre problème ?

Par **youris**, le **06/07/2023** à **08:02**

@tetelle74300,

vous écrivez :

Pouvez vous me venir en aide concernant la lecture de mon rcp.

difficile, puisque nous n'avons pas votre R.C.

Votre syndic a l'obligation d'appliquer ce qui est prévu dans votre R.C.

Salutations

Par **Pierrepaulejean**, le **06/07/2023 à 10:55**

bonjour

Ce prestataire M....n'est pas votre syndic (il ne fait qu'enregistrer les écritures comptables): il faut vous adresser à votre syndic, que ce soit un syndic non professionnel ou coopératif